



ALAIN FERRI, BERNARD FERRI, CHRISTIAN GERME, S.A.
AGENTS DE CHANGE

SOCIETE ANONYME REGIE PAR LES ARTICLES 118 A 150 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES - CAPITAL 3.512.000 FRANCS
53, RUE VIVIENNE 75002 PARIS - TELEPHONE : 260-37-55 + - TELEX 220774
PARKING PLACE DE LA BOURSE

Paris, le 13 Février 1986

Monsieur Jean SALWA
CENTRE D'INFORMATIONS &
D'INTRODUCTIONS BOURSIERES
51, rue Vivienne
75002 PARIS

BF/JB

Cher Monsieur,

Le développement actuel des affaires de la Bourse ne nous permet plus de nous intéresser réellement aux affaires susceptibles de s'introduire sur le marché Hors Cote . Ces affaires, au surplus, embouteillent considérablement nos Services Titres et, en particulier, nos Services Transferts à un point tel que nous souhaitons éviter, au maximum, toutes opérations importantes sur le marché Hors-Cote .

Votre intervention à l'égard de la Charge étant devenue par la force des choses, et ce que nous comprenons très bien, de plus en plus orientée vers ce marché, nous pensons que nous ne sommes plus à même de vous offrir, éventuellement, le service que vous attendez de nous. Il me paraît donc, d'un intérêt commun, de rompre, à regret, le contrat qui nous liait. Si vous y avez convenance, je pense que le 31 mars pourrait constituer la date à partir de laquelle chacun de nous reprendrait sa liberté .

Pour la bonne règle, j'avise mes Confrères Thierry TUFFIER et Hubert RAVIER de notre décision en leur adressant le double de cette lettre .

Une coopération ponctuelle sur un dossier particulier pourra toujours, éventuellement, nous réunir à votre convenance et à la nôtre .

Croyez, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs .

Bernard FERRI